

PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 2 septembre 2025, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire
Michel Haché, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Paulin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Amyka Richard, adjointe administrative/accueil et communautaire

Absents : Poste vacant, conseiller quartier 6
Jessica Thériault, greffière adjointe

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Le conseiller Étienne Cormier déclare un conflit d'intérêt avec le point 7 de l'ordre du jour, soit la demande de financement de Les Logements du Manoir EBP Inc.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2025-09-083

Page 1 sur 3

5. Plan d'achats pour le service d'incendie

La directrice générale présente le plan 2025 pour les achats pour le service d'incendie. Elle recommande au conseil d'attendre les données reliées au budget 2026 avant de prendre une décision pour procéder ou non aux achats. Aucune proposition n'est faite. Le point sera rapporté lors de la prochaine réunion ordinaire.

6. École de St-Sauveur

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, qu'un nouvel appel d'offre pour vendre l'édifice de l'école de St-Sauveur soit lancé.

Pour (6), contre (1), adopté.

Résolution no 2025-09-084

7. Demande de financement de Les Logements de Manoir EBP Inc.

Le conseiller Étienne Cormier, étant en conflit d'intérêts, sort de la salle de réunion à 19 h 54.

CONSIDÉRANT QUE Les logements du Manoir EBP Inc. a déposé une demande de financement pour défrayer certains frais relatifs au projet de création de logements dans l'ancien édifice municipal de Paquetville;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité au logement est une priorité municipale et que des fonds peuvent être réservés du financement reçu du FACL pour ce type de demande;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin que la Municipalité des Hautes-Terres accorde un montant de 60 000 \$ pour aider à défrayer les coûts demandés, conditionnellement à l'obtention d'une part de financement de la SDR.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2025-09-085

Le conseiller Étienne revient dans la salle de réunion à 20 h.

8. Demande de financement du Club de golf Pokemouche

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf de Pokemouche a déposé une demande de financement aux municipalités de la Péninsule acadienne sollicitant l'appui de celles-ci pour la réalisation du projet de mise à niveau du système d'irrigation;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault que le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres accepte de remettre une contribution financière de 20 000 \$ au projet, à raison d'un montant de 4 000 \$ par année

pour 5 ans, débutant en 2025 ou 2026. Ce montant peut être déduit du budget annuel des contributions municipales, s'il peut être inclus au budget, ou pris des fonds du FDCC.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2025-09-086

9. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)vi) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin que le conseil municipal se réunisse à huis-clos conformément à l'article 6)a)vi) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2025-09-087

Les membres du conseil sortent de la salle de réunion et le huis clos débute à 20 h 07.

Discussion à huis clos

Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 6)a)vi) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que le huis clos cesse.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2025-09-088

Le huis clos cesse à 20 h 49.

10. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 20 h 49.


Denis Landry
Maire




Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière



ORDRE DU JOUR

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 2 septembre 2025, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

1. Appel à l'ordre;
2. Constatation du quorum;
3. Déclaration de conflit d'intérêts;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Plan d'achats pour le service d'incendie;
6. École de Saint-Sauveur;
7. Demande de financement de Les Logements du Manoir EBP Inc.;
8. Demande de financement pour le Club de golf Pokemouche;
9. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)vi) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal;
10. Ajournement.

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca